

## **REVALORISATION DE LA CATÉGORIE C**

### **A TOUTES NOS STRUCTURES**

**«Branche des services publics et des services de santé»**

Cher(e)s Camarades,

Nous avons reçu du Ministère de la Fonction Publique, les grilles consolidées de catégorie C concernant les échelles 3,4, 5 et 6.

Nous vous adressons donc en annexe ces nouvelles grilles avec :

- Une première application au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Une seconde application au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Nous vous rappelons que ce reclassement s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un reclassement d'échelon à échelon ;
- Création d'un 12<sup>ème</sup> échelon pour les échelles 4 et 5, et d'un 9<sup>ème</sup> échelon pour l'échelle 6.

Ces mesures concernant la catégorie C correspondent simplement à une première mesure de rattrapage du pouvoir d'achat. Bien entendu, nous attendons et exigeons l'ouverture rapide de négociations pour la refonte complète des grilles indiciaires de catégorie C, B et A, qui devraient s'ouvrir courant octobre 2013 pour se poursuivre pendant le premier semestre 2014.

Vous pouvez dès à présent diffuser ces informations auprès des agents concernés.

Bon courage à toutes et à tous !

Amitiés syndicalistes.

**Le secrétariat fédéral.**

Paris, le 2 octobre 2013

**PJ :** tableau grilles indiciaires catégorie C.

- Grille actuelle
- Grille au 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Grille au 1<sup>er</sup> janvier 2015.